

- Dites que vous êtes au volant. Ainsi, votre correspondant saisira tout de suite les limites de la conversation. Si celle-ci exige une attention soutenue de votre part, rappelez-le dès que vous avez trouvé un emplacement de stationnement sûr et réglementaire.
- Téléphonnez uniquement en cas d'urgence et de nécessité. Soyez bref et concis si vous prévenez d'un retard, par exemple. Par contre, pour des conversations compliquées, longues ou émotionnelles, attendez un moment plus approprié.
- Ne vous emportez pas, même si votre conversation est animée. Hurler au téléphone ou, pire, passer votre colère sur les autres usagers ne sert à rien, vous risquez de provoquer un accident.
- Concentrez-vous avant tout sur la circulation. Soyez sur vos gardes: n'exécutez pas de manoeuvres compliquées, gardez une distance suffisante par rapport au véhicule qui vous précède, surveillez votre vitesse et redoublez de prudence vis-à-vis des piétons et cyclistes.

/ QUE DIT LE CODE DE LA ROUTE ?

Depuis le 1^{er} juillet 2000, il est interdit de téléphoner en conduisant, à moins d'utiliser un système «mains libres». L'art. 8.4 du code de la route stipule que «*sauf si son véhicule est à l'arrêt ou en stationnement, le conducteur ne peut faire usage d'un téléphone portable en le tenant en main*».

Attention, le terme «véhicule à l'arrêt» désigne un véhicule immobilisé pendant le temps requis pour l'embarquement ou le débarquement de personnes ou de choses (art. 2.22 du code de la route). Il ne s'applique donc pas aux véhicules arrêtés à un feu ou dans un embouteillage, par exemple.

Par ailleurs, l'article 8.3 stipule que «*Tout conducteur doit être constamment en mesure d'effectuer toutes les manoeuvres qui lui incombent et doit avoir constamment le contrôle du véhicule (...) qu'il conduit*».

GSM au volant : sanctions possibles

Perception immédiate ⁽¹⁾	100 €
Transaction ⁽²⁾	110 €
Amende ^{(3) (4)}	de 110 à 1375 €
Déchéance du droit de conduire ⁽³⁾	possible

⁽¹⁾ par les services de police

⁽²⁾ via le parquet

⁽³⁾ infligée par le juge

⁽⁴⁾ en cas de récidive dans l'année, le montant de l'amende est doublé.

Éditeur Responsable: C. Van Den Meersschaut - D/2008/0779/18

jesuispour.be ➤



Institut Belge pour la
Sécurité Routière asbl

Chaussée de Haecht 1405 - B-1130 Bruxelles
Tél.: 02/244.15.11 - Fax: 02/216.43.42
E-mail: info@ibsr.be - Internet: www.ibsr.be

Téléphoner ou conduire, il faut choisir.



jesuispour.be ➤



/ LE GSM, PARFOIS UTILE...

De plus en plus de personnes utilisent un GSM, même en voiture. Sur la route, cela peut être utile, par exemple, pour prévenir que vous êtes en retard, appeler un dépanneur ou signaler un accident.

Appeler de la voiture lorsque vous stationnez à un endroit réglementaire ne pose aucun problème. De même, laisser un passager téléphoner pendant que vous conduisez est autorisé. Mais il en va tout autrement lorsque vous utilisez votre GSM en conduisant, même si vous disposez d'un système «mains libres».

/ ...MAIS POTENTIELLEMENT DANGEREUX

Téléphoner en conduisant détourne sensiblement votre attention (plus encore que de discuter avec un passager, par exemple), alors que la conduite d'un véhicule exige une très forte concentration.

Sur la route, la moindre seconde peut, en effet, jouer un rôle déterminant. Or, pendant une conversation téléphonique, il est impossible de se concentrer sur les deux tâches en même temps et l'attention est accordée à votre correspondant. Près de la moitié des conducteurs qui reçoivent un appel décrochent dans les deux secondes, ce qui prouve bien qu'ils accordent la priorité à cette tâche.

Sur la route, les effets néfastes du GSM au volant se traduisent par le fait que le conducteur:

- réduit brusquement sa vitesse lorsqu'il reçoit ou donne un coup de fil;

- adopte un comportement hésitant et inadéquat: la voiture suit une trajectoire déviante et peut même quitter sa bande de circulation;
- «oublie» de regarder 4 signaux routiers sur 10 (1 sur 4 avec un kit «mains libres»);
- refuse la priorité 1 fois sur 4 (un peu moins d'1 fois sur 10 avec un système «mains libres»);
- a largement tendance à «négliger» les usagers faibles ou, du moins, à adopter un comportement inadéquat en leur présence (par exemple, accélérer au lieu de freiner pour éviter des piétons qui traversent).

Selon les résultats d'une étude réalisée par la KUL¹, **le risque d'accident augmente de 75 % avec un téléphone en main et d'environ 25 % avec un système mains libres**. C'est pourquoi il est vivement recommandé de ne pas téléphoner du tout en conduisant !

/ TÉLÉPHONER EN VOITURE ≠ TÉLÉPHONER EN ROULANT

Dans la plupart des cas, il est possible de postposer une conversation téléphonique de quelques minutes. Ainsi, mieux vaut:

// choisir le bon moment pour téléphoner

Prenez l'habitude de téléphoner uniquement lorsque vous avez garé votre voiture (à un endroit réglementaire). Vous pouvez ainsi téléphoner en toute tranquillité et focaliser votre attention sur la conversation.

⁽¹⁾ Katholieke Universiteit Leuven.



// utiliser votre messagerie vocale pour les appels entrants

Envoyez vos appels entrants vers votre messagerie vocale lorsque vous conduisez. Aucun appel ne sera perdu et cela vous permettra de continuer votre route tout en restant concentré. Profitez d'un arrêt (à un endroit réglementaire) pour écouter vos appels et rappeler tranquillement votre correspondant.

/ SI, MALGRÉ TOUT...

... vous ne pouvez pas vous empêcher d'utiliser votre GSM en voiture, voici quelques conseils:

- Utilisez un système «mains libres» (la loi interdit au conducteur d'utiliser son GSM en le tenant en main: voir ci-après). Il en existe plusieurs modèles, du très simple à l'ultrasophistiqué. Pour obtenir des informations sur les différents systèmes, il vaut mieux vous rendre dans un magasin spécialisé en GSM.

